

AFFAIRE N° 4 - Renouvellement du contrat passé entre la Commune et la Société Industrielle, Agricole et Commerciale de la Rivière des Fluies (S.I.A.C.) pour l'exploitation en concession du service des vidanges.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 11 Octobre dernier, M. le Directeur de la S.I.A.C. a demandé le renouvellement de la convention qu'il avait passée il y a trois ans avec la Commune de St-Denis pour l'exploitation en concession du service des vidanges de la ville de Saint-Denis.

Cette Entreprise ayant donné satisfaction, je vous demande, Messieurs, de renouveler pour une nouvelle période de trois années pour compter du premier Janvier 1963 la convention qu'elle avait passée avec la Commune pour l'exploitation de ce service public.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité, à l'exception

Vu:
St Denis, le 27 Novembre 1962
Le Préfet
Signé: Fernand Poudrier

de M. Veloupouille qui s'est retiré et qui n'a pas pris part au vote